

SPÉCIALISATION

## DROIT DE L'ARBITRAGE

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION  
EN USAGE DANS LA PROFESSION

### POUR TOUS LES AVOCATS IMPLIQUÉS DANS LA RÉSOLUTION DES LITIGES PAR L'ARBITRAGE :

- comme prescripteur d'un arbitrage
- comme plaideur et gestionnaire de la procédure d'arbitrage
- comme arbitre

Le certificat de spécialisation « droit de l'arbitrage » valorise l'expertise de l'avocat dans la résolution des litiges par arbitrage, en France comme à l'international. **Celui-ci conseille, assiste et représente ses clients tout au long de la procédure arbitrale, de la rédaction des clauses compromissoires à l'exécution de la sentence. Par son statut et sa déontologie, l'avocat peut aussi constituer un arbitre de référence.**



### QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant d'une pratique professionnelle continue **d'au moins 4 années au moment de la demande.**

### POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DE L'ARBITRAGE ?

- +
  - +
  - +
- Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit de l'arbitrage, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**
- Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**
- Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



## AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...



**Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France**, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.



Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

## QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

## ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

**ATTENTION** le dépôt des dossiers doit être réalisé **en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !**

## BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

**specialisation@cnb.avocat.fr**  
**+ 33 (0)1 53 30 24 79**



[www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)